



UNITAIRES

des Ardennes



Journal du Syndicat National Unitaire des Instituteurs Professeurs des écoles et PEGC des Ardennes - Siège social : 48, rue V. HUGO 08000 Charleville-Mézières - Téléphone et télécopie : 03 24 37 65 74 - E-mail : snu08@snuipp.fr - site web : <http://08.snuipp.fr> - Directeur de la publication : Xavier DUMONT - N° CPPAP 1016 S 08017 - N° ISSN 1243-5899 - Imprimé par nos soins.

LE JOURNAL DU SNUIPP-FSU 08

C'est parce que nous sommes persuadés des méfaits pour tous les enseignants de la prétendue refondation de l'école telle qu'elle est imposée que nous avons proposé des réunions décentralisées les lundi 21 et mardi 22 janvier après la classe pour informer encore et encore, appeler au rassemblement le 23 janvier pour protester et inviter les collègues à envisager les suites à donner.

Le 31 janvier, le SNUipp et FSU appellent à la grève sur une journée Fonction Publique où nous manifesterons notre opposition à cette réforme.

Nous rencontrons également les maires de quelques communes pour leur demander de ne pas mettre en place les nouveaux rythmes scolaires et certainement pas sans prendre l'avis des conseils d'école.

Le 31 janvier, le SNUipp et FSU appelle à la grève sur une journée Fonction Publique où nous manifesterons notre opposition à cette réforme.

Nous rencontrons également les maires de quelques communes pour leur demander de ne pas mettre en place les nouveaux rythmes scolaires et certainement pas sans prendre l'avis des conseils d'école.

Le SNUipp a voté contre cette réforme par deux fois : au CSE (Conseil Supérieur de l'Éducation) le 8 janvier et au CTM (Comité Technique Ministériel) du 11 janvier.

En résumé, nous essayons depuis la rentrée d'informer les collègues, de recueillir leur opinion et de leur faire des propositions quant aux réponses à apporter notamment en terme d'actions. C'est aussi pour cela que nous persévérons et organisons des réunions publiques. Une grève ne se décrète pas, elle se construit avec les collègues.

Vous trouverez sur notre site une lettre à destination du maire de votre commune que vous pouvez faire signer à tous les collègues. Le syndicat est bien inutile si les collègues ne s'emparent pas des outils qu'il met à leur disposition.

LA GRÈVE DU 31 PORTE SUR :

- l'emploi, en exigeant un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois et des créations partout où cela est nécessaire ;
- les salaires et le pouvoir d'achat en exigeant notamment une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- l'abrogation du jour de carence,
- l'amélioration du fonctionnement de la Fonction publique et des services publics.

Le service public de l'Éducation nationale étant particulièrement visé par des mesures incomplètes, inefficaces voire néfastes dont les enseignants devront porter la charge,

TOUS EN GRÈVE POUR DIRE :

- Non à une refonte des rythmes qui accroît la pénibilité du travail des enseignants du primaire et très discutable pour les élèves,
- Non aux Activités Pédagogiques Complémentaires qui ne sont que la continuité de l'APE, en outre, sous la tutelle des collectivités territoriales,
- Pour un « plus de maîtres que de classes » qui permette une déconnexion du temps enseignant et du temps élèves, donc une réduction du temps de travail pour les enseignants, et qui ne soit pas un substitut aux RASED,
- Pour la prise en charge de la difficulté scolaire par des RASED renforcés.

Nous œuvrons à la construction d'une action nationale éducation pour la suite à y apporter.

N° 184 - Sommaire
N° CPPAP : 1011 S 08017
Trimestriel : janvier 2013
0,50 €
pages 1 à 4 : Conditions de travail
une condition de la réussite des élèves.
Grève du 31 janvier

Jérôme CLAD - Secrétaire départemental du SNUIPP-FSU 08

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent.
(Article 34 de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978). Pour l'exercer, contactez la section départementale.

31 janvier

Tous en grève pour la fonction publique et pour une vraie transformation de l'école

Lettre aux parents

Madame, Monsieur

Votre enfant n'aura pas classe le 31 janvier. Les enseignants seront en grève pour l'amélioration du fonctionnement de l'école publique et, avec l'ensemble des agents de la fonction publique, pour les créations d'emplois nécessaires à un meilleur fonctionnement des services publics l'abrogation du jour de carence et leur pouvoir d'achat. Les services publics sont indispensables pour tous les citoyens. Or, la situation s'est dégradée ces dernières années pour les usagers comme pour les personnels. Il est urgent et indispensable maintenant de changer de cap. Il s'agit bien pour nous d'être entendus pour que l'amélioration de nos conditions de travail contribue à mieux faire réussir les élèves : baisse des effectifs dans les classes, temps pour travailler en équipe, réhabilitation des Rased pour l'aide aux élèves en difficulté, création de postes de remplaçants, formation continue, fin des injonctions et relation de confiance avec l'institution ...

Il s'agit également pour nous d'être entendus en tant que salariés dont le pouvoir d'achat est en baisse depuis trop d'années.

Le président de la République a fait de l'Ecole Primaire une de ses priorités. Les enseignants attendent des mesures concrètes qui ouvriront la voie à de nouveaux fonctionnements dans l'intérêt des élèves et à une transformation des conditions d'exercice du métier. Le changement de cap annoncé doit se concrétiser aussi par l'amélioration des services publics (santé, sécurité, petite enfance, personnes âgées, l'accès pour tous aux loisirs et à la culture...).

Nous comptons sur votre compréhension et sur votre soutien.

Les enseignants de l'école

ET LA CARTE SCOLAIRE ?

L'absence de reprises, si elle constitue un point positif ne signifie pas l'absence de fermetures.

Nous subissons depuis plus de 10 ans une politique de restrictions qui a fait des dégâts. Une pause dans la saignée ne suffira pas à tout réparer, loin de là.

Il est important de recenser les besoins dans toutes les écoles.

Les demandes d'ouvertures de classes pour faire baisser les effectifs, la reconstitution des viviers de remplaçants, la réhabilitation des RASED vont clairement et légitimement s'exprimer. Beaucoup ne seront pas satisfaites. Et d'autant moins si nous laissons à d'autres le soin de décider pour nous.

Le SNUipp-FSU va s'engager dans un travail de collecte des besoins des écoles. Il va s'adresser aux DASEN pour que se mettent en place des groupes de travail départementaux.

D'ores et déjà nous appelons les écoles à nous retourner l'enquête carte scolaire disponible sur notre site :

http://08.snuipp.fr/enquetecartesco/form_cartesco.html

CONDITIONS DE TRAVAIL DE FORTES ATTENTES

Alors que leurs conditions de travail se sont considérablement dégradées ces dernières années les enseignants du 1^{er} degré expriment de fortes attentes pour une refondation en profondeur de leur métier. Des exigences portées par le SNUipp dans le cadre de la refondation et qui doivent désormais être entendues par le Ministère.

Certes le constat n'est pas nouveau mais il semble s'être amplifié : les enseignants aiment leur métier qu'ils jugent passionnant (98%) mais exigeant, fatigant (97%) et demandant une forte implication personnelle (99%). C'est ce qu'a révélé en novembre 2012 l'enquête menée par Harris Interactive pour le SNUipp auprès de plus de 23.000 enseignants. Face à ces constats, les enseignants estiment majoritairement ne pas disposer des moyens nécessaires pour assurer la réussite de leurs élèves sur fond de conditions de travail difficiles et dégradées. D'où le sentiment dominant que certaines missions importantes de l'école (lire-écrire-compter, transmission de connaissances, expression orale, méthodes de travail...) ne demeurent pas complètement remplies. Ainsi, parmi les priorités pour l'avenir de l'école primaire,

arrivent en tête la baisse du nombre d'élèves par classe (81%), la refondation de la réforme des enseignants (75%), le développement du travail en petits groupes grâce au « plus de maîtres que de classes » (73%) et l'attribution de plus de moyens aux écoles qui concentrent des difficultés scolaires. Dans le cadre de la concertation pour la refondation de l'école, le SNUipp a porté la parole des enseignants pour une amélioration des conditions de travail. Qu'il s'agisse de la redéfinition des dispositifs d'aide, de la revalorisation salariale, de la révision des programmes ou de l'allègement du temps de service des enseignants, le ministère doit maintenant ouvrir une véritable discussion sur le métier d'enseignant prenant en compte le travail en équipe et les relations aux familles et aux partenaires dont l'école a besoin aujourd'hui.

IL EST GRAND TEMPS D'AVOIR PLUS DU TEMPS !

Tout enseignant sait à quel point ce métier est envahissant et mesure l'importance de tout un travail « *invisible* », mais ô combien prenant ! Plus de 30 000 enseignants des écoles ont récemment rempli une enquête en ligne du SNUipp-FSU, pour rendre compte de ces multiples tâches qui viennent s'ajouter aux heures d'enseignement. Préparations et corrections mais aussi rencontres avec les familles et différents partenaires, réunions avec les collègues représentent, avec le temps de classe, près de 43 heures hebdomadaires en moyenne. L'évolution du métier d'enseignant, les nouvelles contraintes liées par exemple à l'introduction des nouvelles technologies, des projets artistiques, de l'intégration des enfants handicapés imposent de plus en plus un travail d'équipe et un regard pluriel sur l'enfant. Un temps de concertation est nécessaire pour assurer la cohérence de ces interventions car le volontariat a atteint ses limites.

Le compte n'y est pas

La redéfinition des 108 heures dès la rentrée prochaine et l'éventuel gain de 24 heures annuelles pour l'organisation du travail et la concertation constitue une première reconnaissance institutionnelle. Ce

temps s'éleverait alors à 72 heures sur l'année soit 2 heures hebdomadaires. Le SNUipp-FSU qui revendique 3 heures hebdomadaires a largement contribué à ce premier bougé. Pour autant, le compte n'y est pas. Le débat sur le rythme offre pourtant une réelle occasion de mieux prendre en compte toutes les dimensions du métier. Le SNUipp-FSU compte bien faire encore avancer ce dossier. D'autant que doivent se mettre en place de nouveaux dispositifs qui réclament davantage de travail en équipe et de concertation : « *plus de maîtres que de classes* », scolarisation des enfants de moins de trois ans, liaisons école-collège... Des dispositifs qui ne seront des avancées pour l'école que si les

enseignants ont les moyens de travailler ensemble pour les mettre à leur main et améliorer le quotidien des élèves et des écoles. Alors, du temps monsieur le ministre, il est grand temps !

Une grève pour se faire entendre sur les rythmes ?

Oui, car la réforme est loin d'être cadrée dans tous ses détails. Le gouvernement, sensible aux groupes de pression a voulu ménager les élus locaux et le lobby du tourisme. Pourquoi n'entendrait-il pas les enseignants ? Mais pour cela, nous devons nous remuer !

Cette grève est l'occasion de le dire bien fort et bien haut : nous ne sommes pas des pions qu'on convoque au petit bonheur la chance. Nous avons le droit à un traitement égal dans toute la république. Nous avons, nous aussi, une vie privée, des enfants, des obligations en dehors du travail !

TRAVAIL EN ÉQUIPE : UNE IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ

> Le paradoxe du travail en équipe, c'est qu'il est largement prescrit par l'institution mais considéré comme allant de soi, sans que rien, souvent, ne soit mis en place dans les écoles pour le favoriser. Pourtant, voilà longtemps que les enseignants du primaire s'y sont engagés parce qu'ils ont bien senti que la réussite de tous les élèves dépendait de stratégies communes à l'ensemble des enseignants. Au travail avec ses collègues de classe, de cycle, s'ajoutent les collaborations avec les membres des RASED, l'ATSEM, l'AVS, la participation aux équipes éducatives, aux nécessaires temps d'organisation s'ajoutent des temps de réflexion, d'échanges de pratiques ou de ressources, de construc-

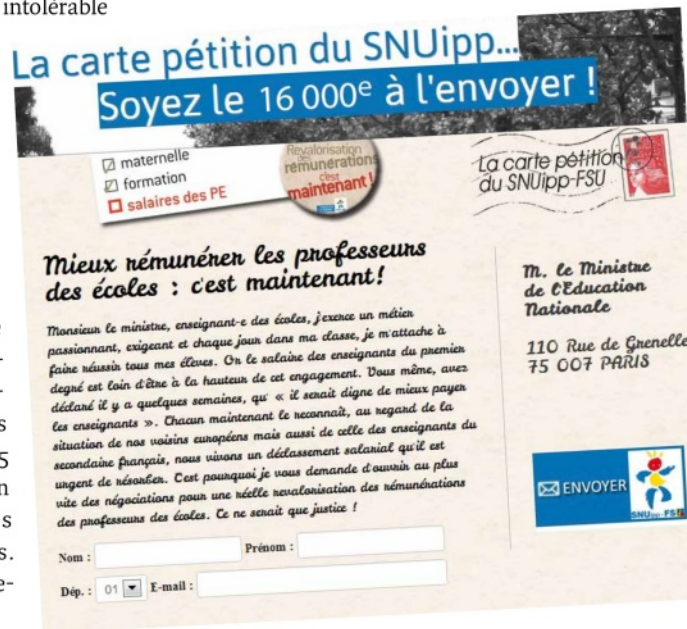
tions d'outils. Ce passage de la simple coordination à la collaboration voire à la coopération n'est pas facile. Il demande du temps, de la formation, de l'accompagnement. Il demande aussi une réelle reconnaissance de l'institution. Le rôle du directeur est ici essentiel, lui qui fait vivre le conseil des maîtres comme une équipe partie prenante du fonctionnement de l'école et qui est l'interlocuteur reconnu des partenaires de l'école : la mairie, les parents, qui répond aux sollicitations administratives une fois définies les prérogatives de chacun, etc... Tout cela ne s'improvise pas et nécessite notamment du temps supplémentaire de décharge et une formation spécifique et reconnue.

MIEUX PAYÉS SANS ATTENDRE

De l'aveu du ministre lui-même, «*il serait digne*» de mieux payer les enseignants. Comment ignorer aujourd'hui le décalage salarial des enseignants des écoles en France ou l'écart moyen avec les autres enseignants en Europe qui est d'environ 320 euros? Payés 600 euros de moins en milieu de carrière que les enseignants du secondaire, les enseignants du primaire ont un faible taux d'accès à la hors classe (échelons supérieurs de la grille des salaires), mais aussi un faible taux d'indemnités (5,3 % contre 21,8 % pour l'ensemble de la fonction publique), et un faible recours aux heures supplémentaires. A l'heure, où la perspective de venir travailler 36 fois supplémentaire dans l'année engendre des coûts supplémentaires (garde de jeunes enfants, transports), le ministre charge la barque et vide les poches des enseignants du primaire. Le SNUIPP a été très ferme auprès du ministre. Il est hors de question que les ensei-

gnants paient cette réforme de leur poche alors que leur pouvoir d'achat a été injustement rabaissé ces dernières années et que les PE sont victimes d'un intolérable décalage salarial et subissent de plein fouet le gel du point d'indice depuis trois ans. Des gestes sérieux sont nécessaires concernant les rémunérations et la carrière des PE. Très vite, le ministre doit mettre sur la table une proposition de revalorisation des rémunérations des professeurs des écoles qui à BAC + 5 reste injustement tout en bas de l'échelle des salaires enseignants. C'est l'objet de la carte-

pétition à envoyer au ministre de l'Éducation nationale «*Mieux rémunérer les professeurs des écoles : c'est maintenant!*».



Jour de carence : l'abrogation

La mise en place d'une journée de carence dans la fonction publique a été décrétée début 2012. La première journée d'arrêt maladie n'est donc plus compensée par la Sécurité sociale. Dans le privé cette attente est officiellement de trois jours, mais des accords d'entreprise permettent généralement de compenser le manque à gagner. Les syndicats de fonctionnaires dénoncent cette mesure «injuste et inefficace» qui «pénalise les personnels contraints à congés maladie. Ils subissent, de fait, une baisse de leurs salaires comme s'ils étaient coupables d'être malades.» Les syndicats ont demandé l'abrogation de la mesure au nouveau gouvernement.

Carte scolaire : concrétiser la priorité au primaire

En créant 3006 nouveaux postes à la prochaine rentrée pour le premier degré, le ministère a envoyé un premier ballon d'oxygène en direction des écoles. Cela ne suffira pas pour bon nombre d'écoles asphyxiées par une politique éducative trop longtemps placée sous le signe de l'austérité. Le ministère a dû parer au plus pressé en affectant principalement les moyens dans les académies à forte concentration urbaine largement déficitaires en professeurs d'école. Beaucoup de territoires et d'écoles verront donc leur situation inchangée alors que 30 000 nouveaux élèves sont attendus alors même que les RASED et les remplaçant manquent déjà à l'appel. Le SNUipp sera vigilant pour que l'affectation de ces nouveaux moyens s'oriente vers les écoles et les élèves les plus en difficulté. L'effort initié devra être poursuivi et amplifié pour que la priorité au primaire affichée par la loi trouve une traduction concrète sur le terrain.

Participer au mouvement de grève :

Pour la grève du jeudi 31 janvier, la déclaration d'intention est à envoyer à votre circonscription avant le lundi 28 janvier à minuit.

Un simple mail de votre messagerie personnelle portant mention : "je, soussigné, déclare mon intention de participer à la grève du 31 janvier." suffit.

Rappelons, si besoin est qu'il ne s'agit pas d'un engagement et qu'il est toujours possible de changer d'avis. Si 25% des enseignants d'une école déclarent leur intention, le SMA est

mis en place par la commune. Les retenues sur salaire sont faites au vu de la participation effective et non des déclarations préalables.

Regrettons, pour terminer que le pouvoir actuel n'ait pas encore mis un terme à un dispositif qui ne vise qu'à rendre plus compliquée la mise en place d'un mouvement social.

Mais il n'est pas interdit de penser qu'un mouvement vigoureux peut faire changer cela. Aussi.